

Intervention de l'association SAINT JEAN ENVIRONNEMENT

La Métropole, ses Elus, ses Services ont fait un effort méritoire pour présenter au public le résultat de leurs travaux et réflexions. Notre association Saint Jean Environnement a ainsi pu prendre connaissance des grandes orientations qui président à la révision du SCOT. Nous avons noté que celles-ci sont porteuses d'une réelle volonté de maîtriser enfin l'étalement urbain, et que la reconquête de la nature en ville soit devenue une priorité.

Néanmoins, d'importantes questions nous paraissent devoir être posées et recevoir des réponses dans la rédaction du SCOT.

Questions concernant Saint Jean de Védas, et la Plaine Ouest

1 - Les Transports Publics

Le SCOT de 2006 avait prévu l'urbanisation de nombreuses zones dans la plaine Ouest. Ces nouveaux quartiers sont en plein essor dans toutes les communes. En revanche, aucune initiative n'a été engagée dans le même temps pour assurer des dessertes par des **transports collectifs efficaces, avec pôles d'échange multimodaux aux portes** de l'agglomération. Le résultat est désastreux en termes d'étalement, de déplacements automobile, de consommation de terres agricoles, de ralentissement du trafic routier. Le SCOT 2018 se doit de rattraper en urgence cette insuffisance flagrante de transports collectifs.

2 – Urbanisation galopante de St Jean de Védas

La réalisation de la ZAC Roquefraysse est en cours ; 30% des 1750 logements prévus sont déjà livrés. C'est un énorme programme. Mais en parallèle, les nombreux projets immobiliers portés par les promoteurs se multiplient d'une façon anarchique, au hasard des opportunités, et représentent un nombre très important de logements additionnels. Notre population est en passe de doubler dans les cinq années qui viennent. Nos élus et décideurs déclarent être dans l'incapacité de maîtriser cette urbanisation subie, sans plan d'ensemble, sans préserver le moindre élargissement des emprises publiques, sans préservation des parcelles encore végétalisées,... Notre commune représente 4% du territoire de la Métropole, elle accueillera chaque année environ l'équivalent de 13% des nouveaux habitants, sans aucune adaptation des aménagements urbains. Cette distorsion conduit à des déséquilibres flagrants entre Montpellier, ville 'attractive' et prospère, et l'émergence progressive de nouvelles 'banlieues' populaires.

Nous avons le sentiment que St Jean de Védas, ayant eu la chance d'être desservie par le TRAM, devra donc se 'densifier', ceci dans la démesure. La position de notre commune est telle qu'elle subit de la part de la Métropole une triple pression:

- accueillir en grand nombre de nouveaux habitants, en rattrapant son déficit de logements sociaux
- accueillir des entreprises et des commerces, bénéficiant de la proximité des nœuds routiers, au détriment des espaces agricoles et naturels encore considérés par certains comme 'consommables'...
- supporter le transit du trafic routier toujours plus intense venant des communes plus éloignées, et accepter qu'on réalise à Saint Jean des infrastructures dévastatrices (A9 doublée, COM).

3 - Préservation de l'ex-ZAD Roquefraysse2

Les espaces non urbanisés méritent d'être préservés d'une façon définitive, **y compris l'ex-ZAD Roquefraysse2**. Cette dernière présente un remarquable intérêt écologique et paysager, et un potentiel agronomique reconnu. La commune a déjà concédé en 2016 la disparition programmée d'un vaste espace agricole pour créer la future **zone d'activité de la Lauze Est**. Notre association ne s'était pas opposée à ce projet, malgré la destruction de plus de 40 ha de terres fertiles, estimant positif l'accueil d'entreprises et d'emplois à cet endroit. Il est donc essentiel, **qu'en contrepartie**, l'ex-ZAD Roquefraysse2 ne soit pas livrée aux promoteurs. Il est plus que temps d'arrêter enfin la 'bétonisation' des espaces ouverts, si précieux dans l'avenir pour desservir la Métropole en parcs et parcelles végétalisées, là où la densification urbaine aura été la plus marquée.

4 - Le corridor vert Mosson-Rieucoulon. Une longue zone verte à valoriser.

Oublié dans le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Environnementale), **le Rieucoulon** est un cours d'eau important à plusieurs titres : réservoir de biodiversité, cheminement vert depuis le Château Bon jusqu'au sud de la Commune de St Jean de Védas, mais menaçant en cas d'orage. Il mérite de figurer dans les espaces à protéger et à aménager, notamment au regard de la construction du COM, de la maîtrise des risques d'inondation, de la qualité des paysages, et du développement de liaisons douces.

Depuis le château des Evêques de Laverune et son futur agri-parc, le château du Terral et son parc arborétum, le Rieucoulon et son Domaine viticole, les liaisons vers le Mas de Nouguier et le parc de la Peyrière ..., le territoire qui sépare les zones urbanisées de Saint Jean, Laverune et Montpellier Ouest, dispose en continuité d'un **formidable potentiel de développement agricole, viticole, d'agro-tourisme, d'activités récréatives et de nature, etc.**, qui n'apparaît pas comme tel dans les documents du SCOT. Oubli regrettable !

Il est donc opportun dans le SCOT d'y prévoir la création d'une **zone protégée du type Parc Naturel Urbain, et/ou d'un projet territorial utilisant le dispositif PEANP** (Périmètre de Préservation et de Valorisation des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains, dispositif réglementaire créé en 2005).

St Jean de Védas ne doit pas laisser s'accumuler les **retards déjà conséquents d'investissement dans le domaine environnemental** et laisser la qualité de vie se dégrader. La préservation des espaces naturels et agricoles ! Oui ! Mais ce n'est pas suffisant ! **Le SCOT doit planifier le ré-investissement de ces zones**, en les valorisant. C'est aussi une question de santé publique et de reconquête d'attractivité pour un territoire périurbain plus ou moins abandonné à l'agression foncière commerciale et banalisante.

5 - Le Contournement Ouest de Montpellier:

Le COM est présenté comme prioritaire pour résorber l'embolie de la circulation automobile dans la traversée de St Jean de Védas. La Métropole et la DREAL ont passé délibérément sous silence l'**effet dévastateur** de cette énorme infrastructure sur les zones habitées et les vallons verdoyants de la Mosson et du Rieucoulon.

L'association Saint Jean Environnement demande que soient explicitement inscrits dans le PADD, et dans le SCOT les exigences de **dispositifs limitant au maximum les nuisances et dégradations**, ainsi que des **mesures compensatoires** pour équilibrer au minimum les surcroûts d'émission de GES et autres pollutions. La doctrine 'éviter - réduire - compenser' doit s'appliquer à toute la palette des nuisances et effets induits. Il faudra mettre en chantier en même temps que la construction du COM, des ouvrages appropriés ou aménagements tels que:

- **dénivelé négatif maximum des voies rapides en tranchées**
- **traitement des abords** (dissimulation par merlons et plantations massive d'arbres),
- **dispositifs anti-bruit, et munis de panneaux photovoltaïques** (là où c'est possible)
- continuités écologiques restituées par des **franchissements végétalisés de grande largeur, et des cheminements doux,**
- reconstruction des **paysages de qualité. ...**

6 - Saint Jean de Védas, ville prisonnière d'infrastructures et d'obstacles infranchissables aux cyclistes, piétons, randonneurs (A9, D613, futur COM, Mosson)

- le SCOT doit impérativement formuler des objectifs de :
 - **liaison cyclable ou pédestre continue de St Jean Centre à Montpellier Centre**
 - **liaison cyclable vers la Mer** (Villeneuve les M. , Palavas), franchissant la Mosson
 - **liaison cyclable vers l'Ouest** (Fabrègues, ...), franchissant la Mosson, et rejoignant le futur Lycée
 - sans omettre des **cheminements doux reliant les sites** attractifs, et franchissant routes et cours d'eau.

Question d'intérêt général

Comment réduire l'occupation d'espace par la voiture individuelle.

L'occupation des espaces publics par les véhicules individuels (stationnement plus ou moins permanents le long des voies, places publiques sur-encombrées) a été jusqu'à maintenant une tolérance; depuis des décennies la prolifération des véhicules individuels a conduit à une situation aberrante en ville. Par ailleurs, la part de surfaces au sol consacrées au stationnement de véhicules individuels dans les centres commerciaux et autour des établissements industriels ou de logistique atteint des proportions inacceptables. Il faut, dans le SCOT, fixer des objectifs ou de nouvelles règles pour redonner au piéton et au citoyen l'espace qui lui revient. 'Réhumanisons' les espaces publics que l'automobile a envahis ! Voici quelques idées :

- développement de **l'Auto-lib avec des emplacements réservés** dans tous les quartiers, et une impulsion par l'aide publique

- incitation à n'utiliser en ville que des **VI de petite taille**, et à propulsion électrique (incitations fiscales, pédagogie, voire réglementation appropriée)
 - règlements d'urbanisme obligeant systématiquement le **stationnement souterrain ou en silo** pour tout projet immobilier (habitations collectives, commerce, ou entreprise), avec des quotas mieux adaptés aux besoins actuels de stationnement.
-

Avril 2017

Association SAINT JEAN ENVIRONNEMENT,
18 bis rue Fon de l'Hospital, 34430 St Jean de Védas

<http://www.st-jean-environnement.fr/>